



FORMATION CONTINUE DIGITALE MODULE AMIANTE SANS MENTION

SF-F1082-9ème éd-juil2024

Objectifs

- Connaître la réglementation et la méthodologie du diagnostic amiante sans mention.
- Assurer la connaissance des nouveautés législatives, règlementaires ou normatives ainsi que des évolutions technologiques



Diagnostiqueurs immobilier en activité devant suivre un module de formation continue durant son cycle de certification.

Objectifs pédagogiques

Revoir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de repérage de termites, dans les immeubles bâtis, prévus par la règlementation française.

Méthodes et moyens pédagogiques

MOYENS:

Ressources pédagogiques au format numérique téléchargeable, échange avec un expert du domaine pour un accompagnement individualisé (messagerie privée)

Plateforme digitale accessible via smartphone, tablette ou navigateur internet.

MÉTHODES:

Alternance de phases d'apprentissage et d'exercices et quizz

MODALITÉS:

- Distanciel
- Évaluation de satisfaction en fin de formation

LES TAUX:

Premiers taux de satisfaction et de recommandation disponibles en janvier 2025

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

Pré Requis

Etre certifié dans les domaines du diagnostic amiante sans mention.

Parcours pédagogique

Généralités

Le matériau amiante, ses propriétés physico-chimiques et son comportement visà-vis des agressions ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ; Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et historique des techniques d'utilisation ; Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les ERP de 5èmecat et les immeubles d'habitation ; Les techniques de désamiantage, de confinement.

Dispositifs législatif et réglementaire

La protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante ; L'interdiction de l'amiante ; La protection des travailleur contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante ; L'élimination des déchets contenant de l'amiante ; Décrets et arrêtés en vigueur à ce jour

Les normes et méthodes de mise en oeuvre

Pour les repérages visées à l'article R.1334.20 et R.1334.21 du CSP; Pour les évaluations visées à l'article R.1334-27 du CSP

Techniques et méthodes de réalisation

Modalités de réalisations des repérages visés aux articles R.1334.20 et R.1334.21 du CSP; Méthodes d'évaluation par zone homogène; Protocoles d'intervention lors du repérage ; Analyse de risque lié à l'activité ; Sondages et prélèvements ; Conclusions et recommandations ; Le rapport détaillé

Etude de cas et rédactionde rapport (exercice)

NB : Susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires. Conformément à l'arrêté compétences du 01/07/2024

Les + métier

DATE:

formation asynchrone - droits ouverts pour 6 mois

LIEUX:

formation à distance

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION:

Si prise en charge directe : achat sur notre portail digital formation. Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter et ouverture des droits une fois l'accord de prise en charge obtenu.

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI



Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale: 10/20 pour validation de la formation

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap



07.00 heures soit 1 Jour



Contactez-nous!

SONELO Formation Tel: 01.39.75.36.96 Mail: contact@sonelo.fr Assistance technique et pédagogique Tél.: 01.39.75.36.96 (assistante de formation)